

COMPRENDRE



CHANGEMENT CLIMATIQUE Les agriculteurs normands s'engagent.

Regrouper son parcellaire pour économiser l'énergie

LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE...



La répartition des parcelles détermine une grande part de la consommation d'énergie sur les exploitations agricoles.

Or, de nombreux agriculteurs sont confrontés à des localisations de parcelles dispersées et éloignées de leurs bâtiments. Les conséquences sont connues, notamment en zone d'élevage : temps de trajet plus long pour transporter les troupeaux, les alimenter et les surveiller, gênes de circulation accrues, gestion de la croissance de l'herbe plus difficile, répartition des épandages des effluents et rotations agronomiques figées. Dans les territoires, la dispersion du parcellaire favorise la détérioration du réseau routier par le passage

répété d'engins lourds et aggrave les risques d'accident.

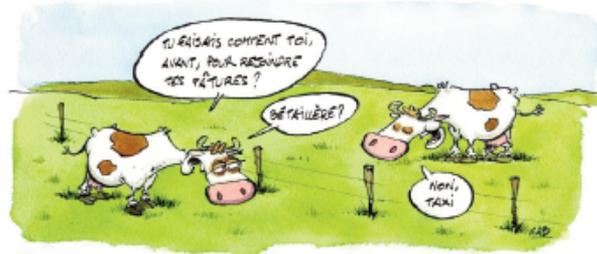
La dispersion : une surconsommation énergétique

L'éloignement des parcelles augmente également les charges de mécanisation et occasionne une consommation de fioul plus importante. Pour un ilot de 10 ha de maïs situé à 10 km du siège d'exploitation par exemple, les besoins en carburant représentent 2 110 litres de fioul par an, soit 55 % de plus par rapport à un ilot contigu aux bâtiments agricoles. Cet éloignement entraîne aussi davantage de temps nécessaire pour assurer l'ensemble des travaux, que les

> Comparaison entre un parcellaire groupé autour du siège et un parcellaire éloigné de 5 km et 10 km

Site d'exploitation	Ilot situé à :	
	5 km	10 km
	10 ha de maïs	
	Distance parcourue	+ 832 km + 1 680 km
	Temps de trajet	+ 31 H + 50 H
	Consommation de fioul	+ 364 l. + 733 l.
Charges de mécanisation (y compris fioul)		+ 291 € + 586 €
Charges de mécanisation (y compris fioul)		+ 921 € + 1 578 €
	10 ha de blé	
	Distance parcourue	+ 152 km + 320 km
	Temps de trajet	+ 6 H + 10 H
	Consommation de fioul	+ 59 l. + 123 l.
Charges de mécanisation (y compris fioul)		+ 47 € + 98 €
Charges de mécanisation (y compris fioul)		+ 135 € + 241 €

Source : Chambre d'agriculture de la Manche



TROIS QUESTIONS AUX...

associés du GAEC du Soyer, agriculteurs co-échangistes à Savigny



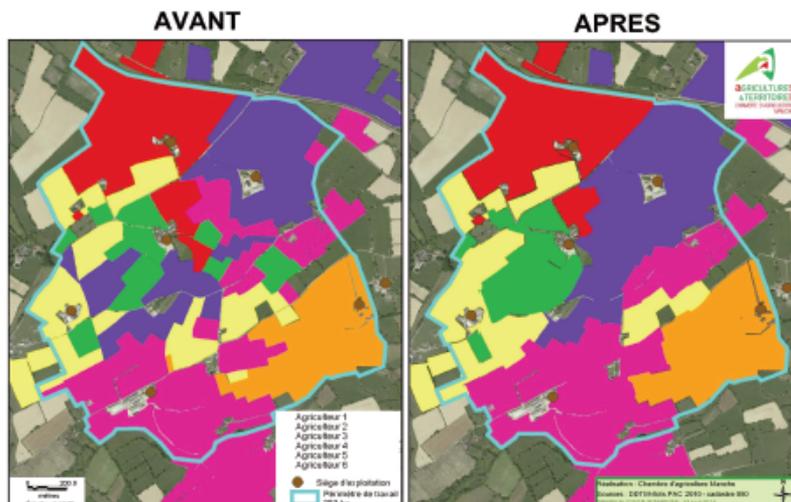
Quelles sont les surfaces que vous avez échangées ?
Nous avons cédé 16 ha situés à 3,5 km de nos bâtiments et pour la plupart imbriqués dans le parcellaire de plusieurs voisins (4), avec de nombreux "recoins", contre environ la même surface située à 1,5 km. 10 ha sont exploités en cultures et 6 ha en prairies.

Quelles sont les économies d'énergies apportées par l'opération ?
Concernant les cultures (alternance maïs-blé), nous passons 13 heures de moins par an sur la route et 30 heures de moins pour les travaux de labour et de semis. Pour l'ensemble des travaux de cultures, nous avons économisé 400 € de charges de mécanisation dont 150 litres de fioul. Notre nouveau parcellaire nous permet davantage de

surface accessible pour le pâturage de nos 110 vaches laitières. C'est rassurant, même si pour l'instant, nous avons maintenu notre système.

Comment avez-vous procédé ?
Nous nous sommes réunis entre agriculteurs voisins pour réfléchir ensemble sur un projet de reconfiguration de nos parcellaires. Après acceptation du projet

par tous, nous avons rencontré nos propriétaires pour les convaincre de l'intérêt de la démarche. La tâche a été longue, d'autant qu'ils sont nombreux (29 comptes de propriété). Mais lorsque l'on connaît les résultats aujourd'hui, ça valait le coup de consacrer du temps. Nous avons aussi pu bénéficier du soutien financier du département et de l'appui technique de la Chambre d'agriculture.



un dispositif souple, qui peut être actionné à tout moment, au service des agriculteurs et des territoires. Dans le Calvados par exemple, 199 ha ont été échangés depuis le début de l'année 2015.

Trois types d'échanges parcellaires sont envisageables : des échanges en propriété, des échanges de fermiers et des échanges en jouissance. Ils peuvent être pratiqués entre deux agriculteurs ou beaucoup plus, comme à Savigny, dans le Centre-Manche où 6 agriculteurs ont échangé 42 parcelles pour une surface totale de 41 ha, avec des impacts positifs sur un ensemble de 250 ha à proximité de leurs sièges d'exploitation.

Comment échanger davantage de parcelles ?

Des travaux de recherches sont en cours dans l'Ouest de la France, avec le soutien de la région Basse-Normandie et des départements du Finistère, des Côtes d'Armor, de l'Ille et Vilaine et de la Manche, afin de fournir des pistes destinées à dépasser le paradoxe entre l'intérêt "connu" de regrouper et de

Pour aller plus loin

Retrouvez le guide régional des échanges parcellaires sur le site de la Chambre régionale d'agriculture : <http://partage.cra-normandie.fr/fichiers/terr-echanges-parcellaires.pdf>

rapprocher le parcellaire des bâtiments agricoles et les difficultés rencontrées pour obtenir des résultats de regroupements parcellaires significatifs.

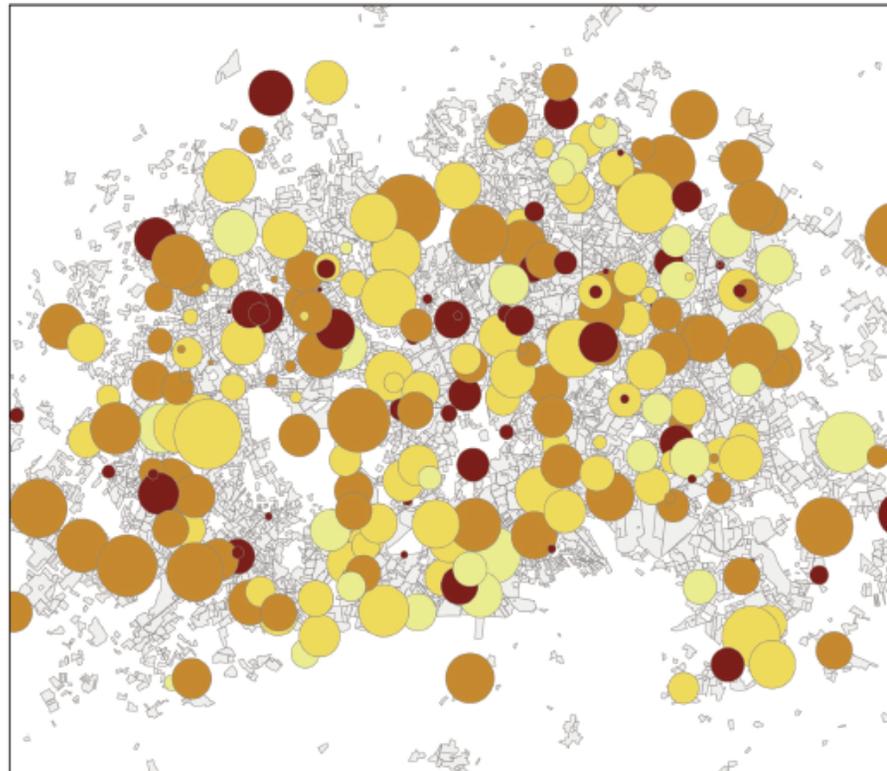
Laura Pauchard, doctorante en géographie au laboratoire "Espaces et Sociétés" à l'université de Caen, travaille actuellement dans le cadre de sa thèse, à l'élaboration d'outils à destination des collectivités et des agriculteurs.

Elle propose à la fois un travail de diagnostic du morcellement foncier mais aussi des outils pour identifier les parcelles potentiellement échangeables et les groupes d'agriculteurs susceptibles de pouvoir restructurer leur parcellaire d'exploitation, à partir d'une analyse du réseau de parcelles de proximité. Ces outils peuvent être utilisés pour inciter à la mise en œuvre d'échanges à l'amiable entre 2 agriculteurs, ou d'une opération coordonnée sur plusieurs communes favorisant les projets multilatéraux, ou encore d'un aménagement foncier général (nouvelle appellation du remembrement).

SYLVAIN LEBAIN

pour le Groupe Normand Agriculture et Changement Climatique des Chambres d'Agriculture de Normandie

Regroupement du parcellaire autour des sièges d'exploitation du canton de Saint-Sauveur-Le-Vicomte



Légende

Part des surfaces de l'exploitation groupée autour du siège d'exploitation

0,0 - 14,6

14,7 - 31,9

32,0 - 47,4

47,5 - 69,0

Note méthodologique : la taille du cercle est proportionnelle à la SAU de l'exploitation. Le cercle est situé au niveau du siège d'exploitation

Source : RPG 2011 et Sièges de la DDTM
Traitements et cartographie: Laura Pauchard (juin 2015)

Plus le cercle est foncé, plus l'exploitation est "théoriquement" dispersée.



VOUS SOUHAITEZ

VOUS INSTALLER ?

LA SAFER BASSE-NORMANDIE EST À VOTRE ÉCOUTE POUR FACILITER VOS DÉMARCHES. CONTACTEZ-NOUS !

LA SAFER BASSE-NORMANDIE

**FACILITE
L'ACCÈS AU MÉTIER
D'AGRICULTEUR**

LA SAFER BASSE-NORMANDIE MÈNE UNE POLITIQUE EN FAVEUR DU RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS : L'INSTALLATION DE JEUNES AGRICULTEURS EST UNE DE SES PRIORITÉS.

Aménageur du territoire, elle veille à la protection de l'agriculture, de la nature, et de l'emploi en milieu rural.

WWW.SAFERBN.FR

